



DECISION N° 18250221 /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC DU 23 MAI 2025

Portant ouverture d'un concours commun d'entrée en 1<sup>ère</sup> année du cycle des Ingénieurs de la filière **Agronomie et Foresterie** de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang, campus de Dschang et campus de Bafia et fixant le nombre de places offertes au titre de l'année académique 2025/2026.

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,**

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;  
Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 093/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;  
Vu le Décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 093/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;  
Vu le Décret n° 93/029 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang ;  
Vu le Décret n° 2012/433 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;  
Vu le Décret n° 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des Recteurs dans certaines Universités d'État ;  
Vu la Décision n° 18250145/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 07 Avril 2025 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2025/2026.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

(1) Un concours est ouvert, pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année du cycle des Ingénieurs, pour le recrutement de deux cent trente (230) élèves au Campus de Dschang et de cent (100) élèves au Campus de Bafia de la filière Agronomie et Foresterie à la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang ;

(2) Le concours est ouvert aux titulaires du Baccalauréat A, C ou D, du GCE « A » Level au moins dans deux matières scientifiques, du Baccalauréat agricole, ou de tout autre diplôme équivalent.

**Article 2 :** Le concours est ouvert aux Camerounais des deux sexes et aux candidats ressortissants des pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ayant ratifié les textes relatifs au traitement national des étudiants et justifiant des qualifications requises

**Article 3 :** Le concours comporte une épreuve écrite de Sciences Naturelles, une de Mathématiques, une de Chimie et une de Culture Générale d'une durée d'une (01) heure chacune. Le programme est celui des classes de Terminale et GCE-A/L.

**Article 4 :** Les candidats inscrits sous réserve ne seront définitivement admis, en cas de réussite au concours, que sur présentation de l'original du diplôme requis ou, le cas échéant, de l'attestation de réussite au moment de l'inscription. **Il n'y aura pas d'examen oral.**

**Article 5 :** Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes :

1. Une fiche de candidature téléchargée après avoir suivi la procédure de préinscription en ligne sur la plateforme SIGES ONLINE de l'Université de Dschang à l'adresse <http://sigesonline.univ-dschang.org> et timbrée à 1500 francs CFA par le candidat ;
2. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
3. Des photocopies certifiées conformes du Baccalauréat ou du GCE-A/Level, du probatoire ou du GCE/O level et des relevés de notes respectifs ;
4. Un certificat médical dûment établi et délivré par un médecin de l'administration ;
5. Quatre photos d'identité 4x4 portant les noms et prénoms au verso ;
6. Un reçu de versement d'un montant de 20.000 (vingt mille) francs CFA de frais de concours effectué à la **COMMERCIAL BANK – Dschang** au n° de compte **37142002005-40** ou dans un établissement financier choisi lors du téléchargement du quitus. Ces frais ne sont pas remboursables. ;
7. Une enveloppe format A4 timbrée à 400 F CFA à l'adresse du candidat.

**Article 6 :** Les dossiers complets doivent être déposés au Service de la Scolarité de la FASA, campus principal de Dschang, ou dans les Antennes ou Annexe de l'Université de Dschang à Yaoundé, Maroua, Bambui ou Bafia. Les dossiers peuvent aussi être déposés à l'Ecole de Faune de Garoua, au Service de la Scolarité de la Faculté des Sciences de l'Université de Ngaoundéré, à la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires du Littoral, du Sud ou de l'Est. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **mardi 26 août 2025** au plus tard à 15h30mn.

**Article 7 :** Le concours aura lieu le **vendredi 29 août 2024** à partir de 7h30mn dans les centres d'examen suivants : **Bafia, Bamenda, Douala, Dschang, Maroua, Ngaoundéré et Yaoundé.**

**Article 8 :** Le Recteur de l'Université de Dschang, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Doyen de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée en Français et en Anglais partout où besoin sera.

**LE MINISTRE D'ETAT,  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,**



**Jacques FAME NDONGO**